

# Mission de la commission ad hoc

**EVOLUTION**  
**STATUTAIRE**  
**LE DEBAT PUBLIC**



- ADOPTER une nouvelle démarche du processus d'évolution statutaire.
- ASSOCIER la population aux réunions et aux débats.
- DECIDER que le **Débat public se tiendrait sur tout le territoire : au moins une réunion publique sur les 22 communes de Guyane.**



# Comment ?

Les objectifs clés et des facteurs de succès

- Identification rationnelle et réaliste de tous les éléments à prendre en compte.
- Collecte d'avis d'experts, séminaires...
- Objectif visé : consultation de la population guyanaise\*.
  - *\* Décision du gouvernement*



- **Le débat politique** sur l'architecture de la nouvelle collectivité de Guyane.
- **Adopter la méthodologie du Débat public** qui associe des *Délégués au Débat public* (personnes de la société civile).
- **Réaliser un sondage** au début de la démarche.  
500 personnes avec 400 enquêtes téléphoniques et 100 enquêtes en face à face.
- **Rencontrer les 22 conseils municipaux** de Guyane pour un exercice d'explication : **MANA**, **MACOURIA**, **MATOURY**, **ROURA**, **REMIRE MONTJOLY**, **IRACOUBO**, **SAINT-GEORGES DE L' OYAPOCK**, **MARIPASOULA**, **PAPAICHTON**
- **Organiser un séminaire avec des experts** le 10 novembre dernier : Antoine DELBLOND, Justin DANIEL, Bernard CASTAGNEDE, Christian VITALIEN.

- **S'enrichir par des échanges d'expériences**
  - avec les régions ultrapériphériques Açores, Madères, Canaries en octobre.
  - avec Mayotte, la Polynésie, La Nouvelle-Calédonie, lors de la rencontre de l'ACDOM, en novembre.
  - une rencontre est prévue avec la collectivité de Saint-Martin en Guyane.
- **Communiquer** avec tous les outils modernes
- **Créer un site internet** : [debatstatutaire-guyane.com](http://debatstatutaire-guyane.com)
- **Contribuer** à l'élaboration de l' « **Avant-projet de document d'orientation relatif à la réforme statutaire de la Guyane** » **contenant 5 points** :
  - organisation administrative et régime législatif de la Guyane
  - des compétences
  - des ressources
  - des institutions
  - du mode de scrutin.

# 8 conseillers généraux

- 1- Fabien CANAVY
- 2- Patrice CLET
- 3- Alex ALEXANDRE
- 4- Pierre DESERT
- 5- Athys JAIR
- 6- Jocelyn AGELAS
- 7- Serge ADELSON
- 8- Marie-Thérèse  
MOREL



# 8 conseillers régionaux

- 1- Robert CIBRELUS
- 2- Jean-Elie PANELLE
- 3- Chantal BERTHELOT
- 4- Jean-paul FERRERA
- 5- Rémy Louis BUDOC
- 6- Hélène SIRDER
- 7- Audrey MARIE
- 8- Gil HORTH



# 8 maires désignés par l'AMG

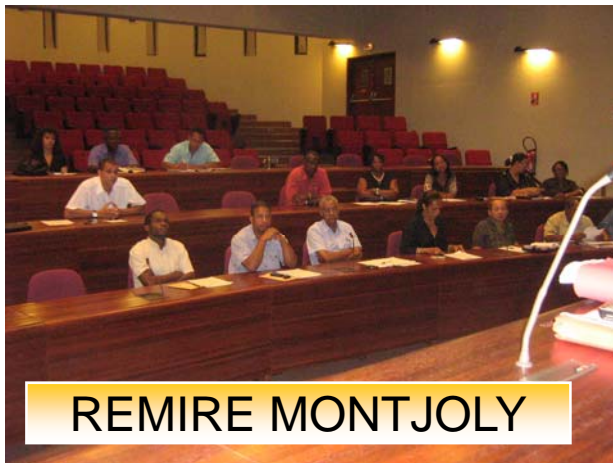
*les titulaires et les suppléants*

- Georges PATIENT (Mana)
  - *Robert BALLA (Maripasoula)*
- Rodolphe ALEXANDRE (Cayenne)
  - *Léon BERTRAND (St-Laurent du Maroni)*
- Justin ANATOLE (Régina)
  - *Daniel MANGAL (Iracoubo)*
- Jean-Etienne ANTOINETTE (Kourou)
  - *Fabienne MATHURIN BROUARD (Saint-Georges de l'Oyapock)*

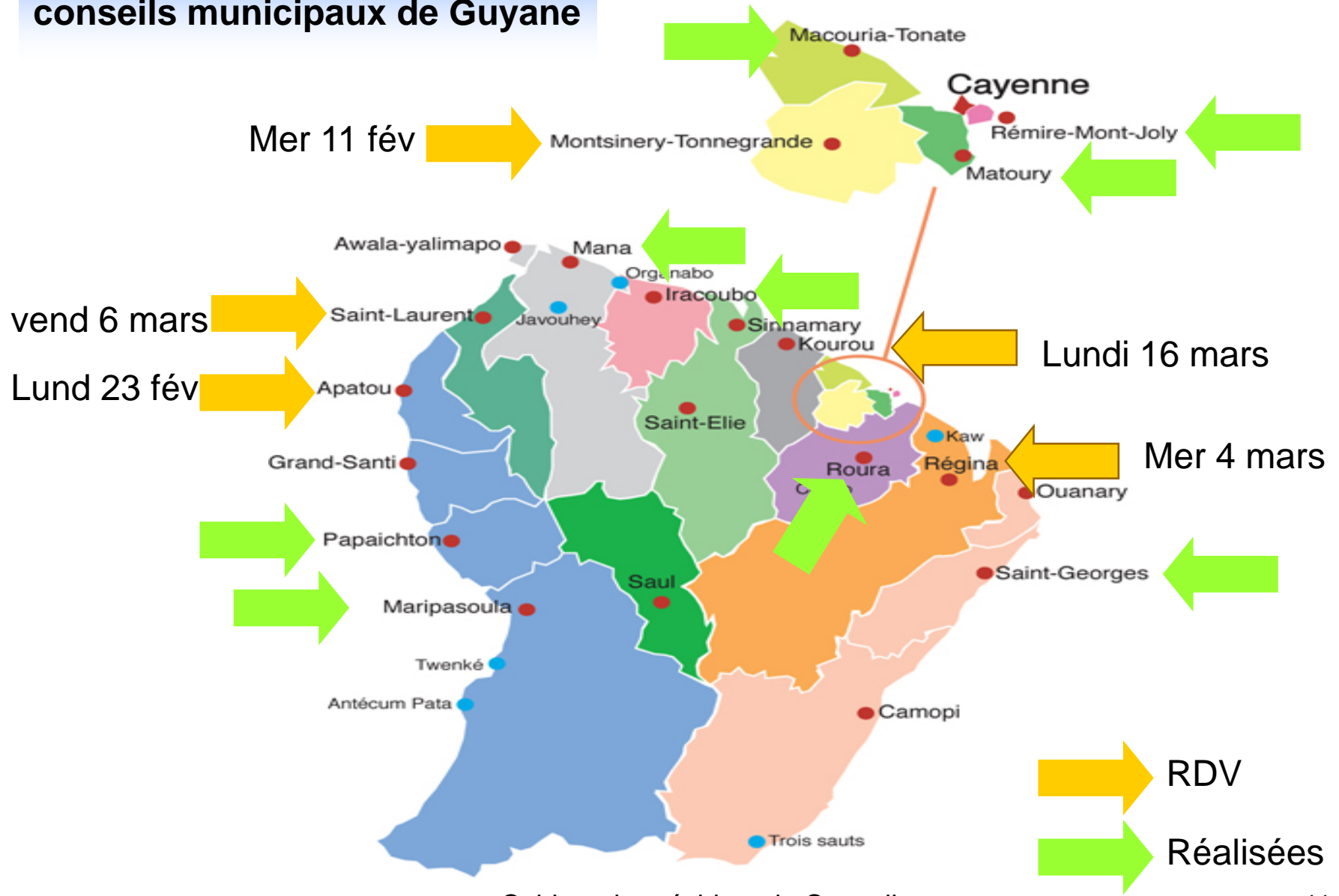
# Quelques questions posées et observations faites par les maires et conseillers municipaux :

- *Est-ce une assemblée unique ?*
- *Quel est le projet?*
- *N'avez-vous pas peur de ce que fait le gouvernement avec la commission Balladur ?*
- *Lors de la consultation, le vote sera organisé par qui? Qui pourra voter?*
- *Dans le mode de gestion qui sera retenu, comment seront gérés les fonds européens ?*
- *L'Etat sera-t-il toujours là? Est-ce que la Préfecture existera encore?*
- *Quel sera le rôle du préfet? Devrons-nous lui demander son avis pour la coopération (carburant, aliment pour animaux, matières premières...)*
- *Dans le cas du changement, est-ce que les moyens financiers suivront ?*
- *Les minima sociaux seront - ils maintenus ? Et les retraites et pensions?*
- *Est-ce que le changement supprimera le chômage?*
- *Nous avons eu l'impression lors du congrès que chacun prêchait pour sa paroisse.*
- *Qu'attendez-vous des élus des conseils municipaux que vous rencontrez ?*
- *Certains seraient déjà en campagne pour les élections régionales*

# La commission ad hoc reçue par les conseils municipaux pour une explication de texte



# Rencontres avec les 22 conseils municipaux de Guyane



# MOTS CLES du Débat public sur l'évolution statutaire:

- La Guyane restera dans la république française.
- Elle bénéficiera de certaines compétences à ce jour détenues par l'Etat.
- Elle « *demeurera soumise au statut de région ultrapériphérique de l'union européenne* »

